

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2024

PROTÉGER LA POPULATION DES RISQUES LIÉS PFAS - (N° 2229)

Tombé

AMENDEMENT

N° CD26

présenté par

M. Bovet, M. Barthès, M. Beurain, M. Blairy, Mme Cousin, M. Dragon, M. Grenon, M. Marchio,
Mme Alexandra Masson, M. Meurin et M. Villedieu

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« produit destiné »,

les mots :

« emballage et ustensile de cuisine destinés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser le terme "produit" de l'alinéa 8. En effet, le mot "produit" est vague alors que cet alinéa vise spécifiquement les emballages et les ustensiles de cuisine.